

ATRAZINE TECHNIQUE

RÉSERVÉ AUX FINS DE FABRICATION ET DE FORMULATION SEULEMENT

GARANTIE :

Atrazine 96% nominal

Triazines actives connexes 2% nominal

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ**

ATTENTION



POISON

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : **18348**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **Vrac**

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph. ON N1G 4Z3

519-836-5665

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'y a aucun antidote spécifique. Traiter les symptômes.

PRÉCAUTIONS

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler la poussière. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'emploi. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Équipement de protection (si le contact avec le produit est possible) :
Vêtements de travail en coton ou en tissu synthétique de bonne qualité (par ex., combinaisons).
Tablier de caoutchouc. Souliers ou bottes de travail de bonne qualité. Gants. Lunettes à coques ou écran facial. En cas de forte exposition : masque antipoussières.

Pendant l'emploi :

En cas de contamination, laver immédiatement la peau atteinte à l'eau et au savon. Nettoyer les vêtements contaminés. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau claire pendant plusieurs minutes et consulter un médecin immédiatement. Retirer les vêtements contaminés.

Après l'emploi :

Se laver à fond (douche ou bain, se laver les cheveux). Changer de vêtements. Nettoyer à fond l'équipement de protection utilisé. Nettoyer à fond l'équipement contaminé avec une solution de savon ou de bicarbonate de soude.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine, dans un endroit sûr, bien ventilé, frais et sec. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des autres pesticides.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les utilisateurs canadiens de ce produit technique doivent éliminer les surplus ainsi que les contenants vides conformément à la réglementation municipale ou provinciale pertinente. Pour obtenir de plus amples renseignements et de l'information sur le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de produits homologués en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))